



les Haras
nationaux

ifce

institut français
du cheval
et de l'équitation

Rhône-alpes : l'ifce, le Conseil de la filière du cheval et la Région unis pour la création de cessions de débouurrages à l'attelage

Les fonds alloués par la Région à la filière équine, dans le cadre de son Contrat d'objectif, permettent la mise en place de cessions de débouurrages à l'attelage sur le Parc du cheval Rhône-Alpes.

Le Contrat régional d'objectif de la filière équine permet le déblocage de prêt de 700 000 euros pour la filière et se décline en différentes actions, dont l'aide à la formation des chevaux. Dans ce cadre, l'ifce apporte son soutien et ses connaissances dans la mise en place d'un atelier de débouurrage à l'attelage, dans les murs du Parc du cheval Rhône-Alpes.

La traction animale, axe de développement économique pour la région

La région Rhône-Alpes par ses paysages touristiques, naturels et agricoles voit ses besoins en énergie propre évoluer et peut devenir l'une des régions françaises les plus avancées sur le thème de l'utilisation de la traction animale. C'est en tout cas ce que fait ressortir une étude réalisée, en 2012, par l'association Isère cheval vert et portée par la Région. Cette étude démontre que les équidés au travail sont un formidable levier pour le développement durable et que 2000 emplois pourraient être créés en Rhône-Alpes dans ce secteur au cours des 10 prochaines années.



Un potentiel qui nécessite plus de chevaux prêts au travail

Cependant, les professionnels de la traction animale font tous le même constat à l'heure actuelle : la région manque de chevaux prêts au travail car le dressage et la valorisation des animaux coûtent trop cher aux éleveurs. Pour remédier à cela, la Région a mis en place, dans le cadre du contrat d'objectif de la filière, un soutien financier au débouurrage à l'attelage de chevaux reconnus comme aptes au travail utilitaire. Ainsi, les éleveurs peuvent, depuis le mois de novembre 2013, inscrire leurs animaux à des cessions de débouurrage financées par la Région à hauteur de 30 %.

L'expérience de l'ifce au service des éleveurs

Grâce à ce financement, les équidés nés en Rhône-Alpes et destinés au travail peuvent être confiés aux agents de l'ifce sur le site du Parc du cheval Rhône-Alpes de Chazey-sur-Ain. Des chevaux y sont débouurrés avant de recevoir une formation spécifique aux types de travaux auxquels ils sont destinés (travail agricole, transport de personnes,...). Ce programme permet également et selon le besoin, de réaliser une simple remise à niveau ou un perfectionnement spécifique des animaux qui auraient préalablement été débouurrés dans les élevages. Ainsi, au cours de l'hiver 2013-2014, six chevaux de trait prêt au travail sortiront du Parc.

Informations sur le débouurrage :

M. Reveron, agent de l'ifce : 06 75 27 64 86

Renseignements sur les subventions régionales :

J. Revillion, Conseil de la filière cheval : 07 77 82 37 67